

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 6 décembre 2023

Présidence de M. Pascal MARTIN

Conseillers-ères présents-es : 81

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 26/9.23 - Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre ;
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre ;
2. de dire que le montant de CHF 2'600'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 86'666.00 par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Ainsi délibéré le 6 décembre 2023

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pascal Martin

Tatyana Laffely Jaquet